

Senate Standing Committee on National Finance (NFFN)

Main Estimates
September 24, 2024

QUESTION

Senator Pate: I have a question for each of you, but I will start with you, Mr. Matson.

As you know, I've been interested in how the funding has been spent that was allocated at the time that Bill C-83 passed to contract external mental health beds within the provinces and territories.

In February of this year, Marie Doyle, when she was appearing before the Senate Human Rights Committee, indicated: Since 2019, we've had the opportunity of an additional \$74 million annually to support strength and care, including mental health care. ". . . Part of the \$74 million allowed us to connect with external psychiatric supports and services, approximately \$9.2 million."

We've since heard that, in fact, the money did not result in any new contracts but resulted in the renegotiation or renewal of existing contracts. We've also heard from the Pinel institute that the number of beds has not been increased, even though some years back there was an approach to contract additional beds. Could you please clarify how this \$9.2 million annually has been spent? If not on access to new external mental health beds, then what has it been spent on? Also, with which provinces and territories has CSC made contact for purposes of contracting external beds, and what have the responses been?

Also, with whom is CSC negotiating regarding the Warren order? You're, no doubt, aware that earlier this year, Justice Pomerance ordered that Mr. Warren be sentenced not to a federal penitentiary but to a provincial mental health bed. My understanding is he's being housed, at this point, in the structured intervention unit in Millhaven. I know CSC has appealed that decision, but what's the plan going forward if that appeal is not successful?

Mr. Matson: I'll start at the beginning, and I will have to get back to you on some of these details, but in terms of mental health, we have been allocating additional resources to our mental health programs overall. The \$9.2, I will get back to you on if that did, indeed, provide more mental health bed capacity. I'll follow up on that.

With respect to the gentleman you referred to under the Warren order in Millhaven, I don't know, France, if you're familiar with that case? We'll have to get back to you on that as well, if that's okay.

Senator Pate: That would be great. And the provisions as to which provinces and territories and what their responses have been would be useful.

Mr. Matson: Absolutely.

Senator Pate: Mr. Matson, when you send your response, one of the things I'd like to see included is — the last written response to my series of questions in this area included a reference to \$9.2 million being spent in accordance — or the \$74 million overall, but the 9.2 million per year being spent in accordance with six priorities that CSC has identified. I'd like to know who made those decisions and what the progress is on those as well.

ANSWER

In 2019, under the Transforming Federal Corrections (TFC) initiative and following Royal Assent of Bill C-83, the Correctional Service of Canada (CSC) received funding to support the national transformation of its correctional model. As part of this Bill, priority was given to enhancing health services for inmates.

This funding, set at approximately \$74 M annually, is targeted as follows:

- Health care staff in Regional Treatment Centres (\$22.9M)
- 24/7 nursing at 10 sites (\$7.7M)
- Patient Advocates at select sites (\$2.8M)
- Professional Practice Leads (\$9.9M)
- Health staff in regular institutions (\$19.8M)
- Psychiatry (\$10.9M)

The investments in mental health will focus on enhancing assessment and early diagnosis, improving primary and acute mental health care, providing support for patient advocacy services, and ensuring 24/7 health care availability at designated institutions. Notably, the 24/7 nursing and patient advocacy initiatives are scheduled for implementation in March 2025.

As part of Bill C-83, \$10.9M was allocated to Psychiatry, which amounts to \$9.2M after departmental taxes including internal services, tech services, and accommodations. While there is no dedicated funding in Bill C-83 for external beds nor mental health beds, the full allocation of \$9.2 million for psychiatry has been distributed to the regions to enhance psychiatric services and diagnostic formulation at intake, primary, and intermediate care settings, as well as Regional Treatment Centers (RTCs). This funding was used to ensure an adequate complement of contract psychiatrists at designated sites. We have successfully filled 86% of positions allocated in the previous years, including healthcare staff in the RTCs, professional practice leads, and health staff in regular institutions.

While CSC has capacity to address mental health needs of incarcerated individuals, some patients with more specialized needs may benefit from access to care at an external psychiatric hospital. To this end, CSC continues to engage with external hospitals across the country on an ongoing basis to negotiate partnerships to further enhance our capacity to treat individuals with the most complex mental health needs.

For instance, in Summer 2024, CSC engaged with several provincial psychiatric hospitals to assess their capacity and interest in establishing formal partnership agreements. It is important to recognize that CSC cannot compel external hospitals to enter into exchange of service agreements. Nonetheless, CSC is committed to fostering mutually beneficial partnership agreements and will continue to explore further opportunities with diverse partners and stakeholders, including external provincial hospitals.

CSC is currently developing a national health services partnership engagement plan to build and strengthen partnerships with stakeholders, external health services and other organizations that enable CSC to provide culturally responsive and person-centred care to people in federal care. The plan will focus on partnerships that enhance identified service needs, which includes access to community hospital beds including, forensic psychiatric beds and general hospital beds.

Regarding the specific case mentioned, we can confirm that the offender mentioned is not incarcerated in a Structured Intervention Unit (SIU), nor has he been in an SIU at any time during his current sentence.

In order to comply with the order, CSC has approached hospitals across Ontario, but all have refused to receive Mr. Warren. CSC cannot direct the transfer on its own. As such, CSC is in discussions with an option outside of Ontario.

Comité sénatorial permanent des finances nationales (NFFN)

Budget supplémentaire

24 septembre 2024

QUESTION

La sénatrice Pate: J'ai une question pour chacun de vous, mais je vais commencer par vous, monsieur Matson.

Comme vous le savez, je m'intéresse à la manière dont a été dépensé le financement alloué au moment de l'adoption du projet de loi C-83 pour l'attribution des contrats de lits de santé mentale externes dans les provinces et les territoires.

En février de cette année, Marie Doyle, lors de sa comparution devant le Comité sénatorial des droits de la personne, a fait la déclaration suivante :

Depuis 2019, nous avons eu l'occasion d'obtenir 74 millions de dollars supplémentaires par année pour soutenir la force et les soins, y compris les soins de santé mentale.

Elle a ensuite dit ce qui suit : « Une partie des 74 millions de dollars nous a permis de nous connecter à des soutiens et services psychiatriques externes, soit environ 9,2 millions de dollars. »

Depuis, nous avons appris que ces fonds n'ont pas permis de conclure de nouveaux contrats, mais qu'ils ont servi à renégocier ou à renouveler des contrats existants. L'Institut Pinel nous a également indiqué que le nombre de lits n'avait pas augmenté, alors qu'il y a quelques années, il avait été question de passer des contrats pour obtenir des lits supplémentaires.

Pourriez-vous préciser comment ces 9,2 millions de dollars annuels ont été dépensés? S'ils n'ont pas été consacrés à l'accès à de nouveaux lits de santé mentale externes, à quoi ont-ils servi? Par ailleurs, avec quelles provinces et quels territoires le SCC a-t-il communiqué pour passer des contrats en vue de l'acquisition de lits externes, et quelles ont été les réponses?

En outre, avec qui le SCC négocie-t-il relativement à l'ordonnance Warren? Vous savez sans doute que, plus tôt cette année, la juge Pomerance a ordonné que M. Warren purge sa peine non pas dans un pénitencier fédéral, mais dans un établissement de santé mentale. Je crois savoir qu'il est actuellement logé dans l'unité d'intervention structurée de Millhaven. Je sais que le SCC a fait appel de cette décision, mais que comptez-vous faire si cet appel est rejeté?

M. Matson: Je vais commencer par le début, et je devrai vous fournir une réponse écrite pour certains de ces points. En ce qui concerne la santé mentale, nous avons alloué des ressources supplémentaires à l'ensemble de nos programmes en la matière. Je vous répondrai par écrit au sujet des 9,2 millions de dollars et je vous dirai si cette somme a effectivement permis d'augmenter le nombre de lits de santé mentale. J'y veillerai.

En ce qui concerne l'homme auquel vous avez fait référence relativement à l'ordonnance Warren à Millhaven, Mme Frazen, connaissez-vous cette affaire? Nous devons également vous fournir une réponse écrite à ce sujet.

La sénatrice Pate: Je vous en serais reconnaissante. Il serait également utile de connaître les dispositions relatives aux provinces et aux territoires, ainsi que leurs réponses.

M. Matson: D'accord.

La sénatrice Pate: Monsieur Matson, la dernière réponse écrite à ma série de questions dans ce domaine mentionnait que 9,2 millions de dollars étaient dépensés conformément aux six priorités identifiées par le Service correctionnel Canada, le SCC. J'aimerais savoir qui a pris ces décisions et quels progrès ont été réalisés en ce qui concerne les priorités. Lorsque vous enverrez votre réponse écrite, c'est l'un des éléments que j'aimerais voir figurer.

RÉPONSE

En 2019, dans le cadre de l'initiative de transformation du système correctionnel fédéral et à la suite de la sanction royale du projet de loi C-83, le Service correctionnel du Canada (SCC) a reçu du financement pour soutenir la transformation nationale de son modèle correctionnel. Dans ce projet de loi, la priorité est accordée à l'amélioration des services de santé pour les détenus.

Ce financement, fixé à environ 74 millions de dollars par année, vise ce qui suit :

- Le personnel en soins de santé dans les centres régionaux de traitement (22,9 M\$).
- Les soins infirmiers en tout temps dans 10 établissements (7,7 M\$).
- La défense des droits des patients dans certains établissements (2,8 M\$).
- Les responsables de la pratique professionnelle (9,9 M\$).
- Le personnel de santé dans les établissements réguliers (19,8 M\$).
- La psychiatrie (10,9 M\$).

Les investissements en santé mentale seront dédiés à l'amélioration de l'évaluation et du diagnostic précoce des personnes, au rehaussement des soins de santé mentale primaires et actifs, au soutien des services de défense des intérêts des patients et à la prestation de soins de santé en tout temps dans les établissements désignés. Fait à noter, la mise en œuvre des initiatives relatives aux soins de santé assurés en tout temps et à la défense des intérêts des patients est prévue pour mars 2025.

Dans le projet de loi C-83, 10,9 M\$ ont été affectés à la psychiatrie, ce qui représente 9,2 M\$ après les taxes ministérielles, dont pour les services internes, les services techniques et les services de gestion des locaux. Bien que le projet de loi C-83 ne prévoie aucun financement affecté directement aux places externes ou aux places en santé mentale, la totalité des 9,2 M\$ affectés à la psychiatrie a été distribuée aux régions afin d'améliorer les services psychiatriques et la formulation de diagnostics à l'admission, dans les établissements offrant des soins primaires et intermédiaires, ainsi que dans les centres régionaux de traitement. Ce financement

a été utilisé pour veiller à ce qu'il y ait un nombre adéquat de psychiatres contractuels aux unités opérationnelles désignées. Nous avons réussi à doter 86 % des postes affectés au cours des années précédentes, y compris ceux du personnel des soins de santé dans les centres régionaux de traitement, des responsables de la pratique professionnelle et du personnel de santé dans les établissements ordinaires.

Bien que le SCC ait la capacité de répondre aux besoins en santé mentale des personnes incarcérées, certains patients ayant des besoins plus spécialisés peuvent bénéficier d'un accès à des places dans des hôpitaux psychiatriques externes. À cette fin, le SCC continue de collaborer avec des hôpitaux externes de partout au pays pour négocier des partenariats afin d'améliorer sa capacité de traiter les personnes ayant les besoins les plus complexes en matière de santé mentale.

Par exemple, à l'été 2024, le SCC a collaboré avec plusieurs hôpitaux psychiatriques provinciaux afin d'évaluer leur capacité et leur intérêt en vue de la mise en place d'ententes de partenariat officielles. Il est important de reconnaître que le SCC ne peut obliger des hôpitaux externes à conclure des accords d'échange de services. Néanmoins, le SCC s'engage à favoriser des ententes de partenariat mutuellement avantageuses et continuera d'explorer d'autres possibilités avec divers partenaires et intervenants, dont des hôpitaux externes provinciaux.

Le SCC est en train d'élaborer un plan national de partenariats pour les services de santé, qui permettra d'établir de nouveaux partenariats et de renforcer les partenariats existants avec les intervenants, les services de santé externes et les autres organisations grâce auxquels le SCC peut offrir des soins adaptés à la culture et axés sur la personne aux délinquants sous responsabilité fédérale. Le plan mettra l'accent sur les partenariats qui permettent de répondre à des besoins cernés en matière de service, dont l'accès à des places dans les hôpitaux communautaires, y compris en psychiatrie légale et dans des hôpitaux généraux.

En ce qui concerne le cas en question, nous pouvons confirmer que le délinquant n'est pas incarcéré dans une unité d'intervention structurée (UIS), et qu'il ne s'est pas trouvé dans une UIS à un moment ou un autre pendant sa peine actuelle.

Dans le but de se conformer à l'ordonnance, le SCC a approché des hôpitaux de partout en Ontario, mais ils ont tous refusé de recevoir M. Warren. Le SCC ne peut pas ordonner un transfèrement de son propre chef. Par conséquent, le SCC discute actuellement en vue d'une option à l'extérieur de l'Ontario.